



DATE DE PUBLICATION : 29 avril 2019

Le directeur de la Formation et de l'Université

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD, le 3 octobre 2018;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Ressources humaines, à M. Patrick HAAS, directeur de la Formation et de l'Université le 4 mars 2019 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick HAAS et de Mme Anne-Marie LAURENT, délégation permanente est donnée à Mme Françoise VANDARD, chef du service de la Réglementation, qualité, multimédia et achats Université, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif aux activités de la direction de la Formation et de l'Université ;

Délégation permanente est donnée à M. Philippe GIRARD, adjoint au chef du service de la Réglementation , qualité, multimédia et achats Université, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de la Réglementation, qualité, multimédia et achats Université ;

Délégation permanente est donnée à M. Brice DAVID, responsable du pôle Administratif et Financier du service de la Réglementation , qualité, multimédia et achats Université, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service du pôle Administratif et Financier de la Réglementation, qualité, multimédia et achats Université.

Fait à Paris, le 29 avril 2019

Patrick HAAS